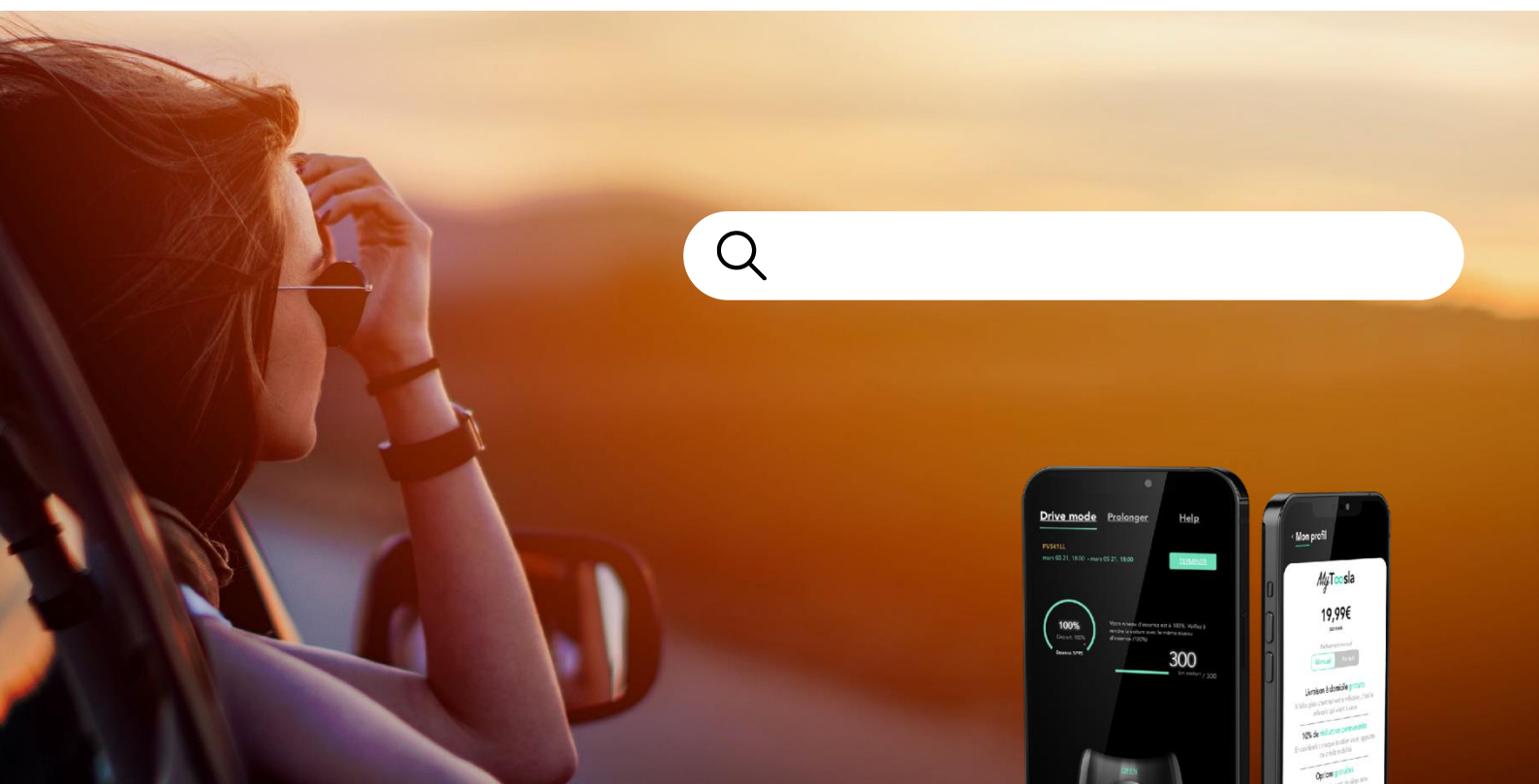




Club des actionnaires



Règlement & Conditions générales d'adhésion

Février 2023

1. Présentation du Club des actionnaires.....	2
Objet du Club des actionnaires Toosla	2
Bénéfices et avantages offerts aux membres	2
2. Modalités d’adhésion et de rétractation	3
Conditions d’adhésion	3
Conditions de rétractation	3
Procédure d’inscription	3
Démarche à suivre pour s’inscrire	3
Pièces justificatives à fournir.....	3
Droit d’accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant.....	3
3. Contacts	4

1. Présentation du Club des actionnaires

Objet du Club des actionnaires Toosla

Le Club des actionnaires Toosla, gratuit et ouvert à tous les actionnaires de Toosla, a pour but de favoriser une meilleure connaissance de l’entreprise, de sa stratégie et de ses actualités, et d’offrir un espace d’échange et de dialogue entre Toosla et ses actionnaires.

Bénéfices et avantages offerts aux membres

Ouvert et gratuit à tous les actionnaires de Toosla, le Club vous offre trois niveaux d’avantages :

- **Dès 1 action**, il permet aux actionnaires de :
 - Recevoir l’information de Toosla en temps réel : communiqués de presse financiers et institutionnels relatifs à la stratégie, lettres aux actionnaires, rapports annuels etc. Conformément à la démarche de communication responsable de l’entreprise, le Club des actionnaires Toosla s’attache à privilégier les échanges électroniques pour l’envoi de ces documents.
 - Échanger avec les dirigeants, à l’occasion de réunions d’informations (webinaires, etc.). Ces rendez-vous sont l’occasion de partager l’actualité récente de la Société et de permettre aux actionnaires membres du Club de poser leurs questions aux dirigeants de Toosla.
- **Dès 70 actions**, il propose en complément des avantages exclusifs comme une réduction sur les locations Toosla¹ ou encore des invitations à des événements (places limitées).
- **À partir de 700 actions**, il offre de surcroît aux actionnaires le service Premium MyToosla. Les actionnaires pourront ainsi bénéficier gratuitement de la livraison et la reprise gratuites de leur location Toosla à leur domicile et pourront enrichir leur location de nombreuses options sans supplément².

¹ Un coupon de réduction par an et par actionnaire membre du Club

² Livraison et reprise dans Paris et sa proche banlieue. Voir les détails du service sur : www.toosla.com/mytoosla

Toosla se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, les services proposés, les conditions d'adhésion au Club des actionnaires et le seuil pour bénéficier des avantages exclusifs. Toute modification sera portée à la connaissance des adhérents par mail.

L'ensemble des documents liés au Club des actionnaires sera disponible en langue française.

2. Modalités d'adhésion et de rétractation

Conditions d'adhésion

Toute personne physique majeure résidant en France peut devenir membre du Club des actionnaires Toosla, si elle détient au moins une action Toosla.

L'adhésion au Club des actionnaires est facultative, gratuite et sans engagement. Elle prend effet à la date de réception du formulaire d'adhésion dûment rempli, et complété des pièces justificatives requises. Elle reste valable tant que le membre répond aux critères d'éligibilité énoncés ci-dessus ou n'a pas demandé sa radiation.

Conditions de rétractation

Lorsque l'adhérent ne satisfait plus au(x) condition(s) d'adhésion au Club des actionnaires ou au(x) critère(s) d'éligibilité pour les avantages exclusifs, ou encore s'il souhaite renoncer à son adhésion, il devra en informer la Société dans les meilleurs délais par courrier électronique, adressé au service relations actionnaires de Toosla : toosla@actus.fr

Il perd ainsi sa qualité de membre du Club des actionnaires Toosla et ne peut plus bénéficier des services et avantages proposés par le Club.

Toosla se réserve le droit de vérifier, à tout moment, que les actionnaires membres du Club répondent aux conditions requises pour l'accès au club et le bénéfice des avantages exclusifs. La Société pourra résilier automatiquement l'adhésion des membres du Club des actionnaires qui ne rempliraient plus les conditions d'éligibilité.

Pour toute procédure de désinscription arrivée à son terme, Toosla s'engage à supprimer les données collectées dans le cadre du Club des actionnaires sous cinq (5) ans à partir du jour où la procédure de désinscription est achevée.

Procédure d'inscription

Démarche à suivre pour s'inscrire

L'inscription au Club des actionnaires Toosla se fait directement en ligne sur le site www.toosla-bourse.com – page Club des actionnaires, en remplissant le formulaire d'adhésion.

Pièces justificatives à fournir

Lors de l'inscription, tout actionnaire désirant adhérer au Club des actionnaires Toosla devra fournir un justificatif de détention d'actions Toosla, datant de moins d'un mois.

Cette pièce justificative sera à adresser via le formulaire ou par email en version scannée, à l'adresse toosla@actus.fr. L'adhésion au Club des actionnaires Toosla prendra effet, une fois l'inscription en ligne validée, à date d'enregistrement de la pièce justificative par les équipes Toosla.

Droit d'accès et de rectification par les membres du Club des informations les concernant

Les informations personnelles recueillies par Toosla dans le formulaire d'adhésion sont nécessaires afin d'enregistrer la demande d'adhésion et de pouvoir faire profiter les membres du Club des actionnaires des services proposés.



Ces informations pourront faire l'objet de traitements informatisés, principalement pour les finalités suivantes : avoir une meilleure connaissance de l'actionnaire, gérer le Club des actionnaires Toosla et la relation avec l'actionnaire, envoyer les informations financières aux membres du Club des actionnaires.

Conformément au règlement général européen sur le Règlement Général sur la Protection des Données, les membres du Club des actionnaires disposent d'un droit d'accès, de modification, et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, il leur suffira d'adresser leur demande par message électronique à toosla@actus.fr

3. Contacts

Le Club des actionnaires Toosla peut être joint :

- par message électronique adressé à toosla@actus.fr
- par téléphone au +33 1 53 67 36 32